

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 998 145

②1 N° d'enregistrement national : 12 03117

⑤1 Int Cl⁸ : A 45 C 13/20 (2013.01), A 45 C 1/06, 1/10

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 20.11.12.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 23.05.14 Bulletin 14/21.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : DA COSTA LUIS MANUEL — FR et
PICARRA ARMANDO — FR.

⑦2 Inventeur(s) : DA COSTA LUIS.

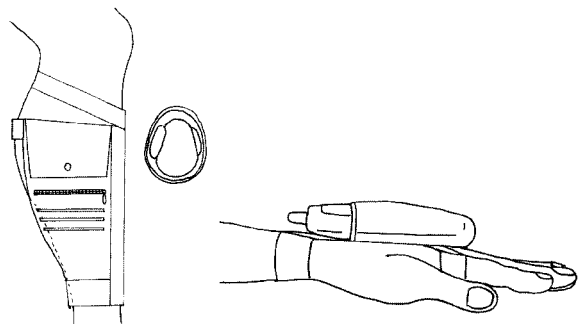
⑦3 Titulaire(s) : DA COSTA LUIS MANUEL, PICARRA
ARMANDO.

⑦4 Mandataire(s) : DA COSTA LUIS.

⑤4 PORTEFEUILLE EXPLOITANT POUR UNE PARTIE LE CREUX DU TIBIA ET FIXER AUTOUR DU MOLLET DE
LA JAMBE ET L'AUTRE PARTIE LE DOS DE LA MAIN POUR LE TRANSPORT DE TELEPHONE OU PETITS
DOCUMENTS.

⑤7 Ensemble de pochettes fixé au mollet des jambes et
du dos de la main, évitant la déformation des poches de vête-
ments et la gêne faite par les portefeuilles traditionnels ou
pochettes autour des épaules, de la taille, ou portefeuille né-
cessitant un autre sac ou contenant de transport. L'invention
évitera ainsi les vols des pickpockets et maintiendra les
chaussettes en place durant le déplacement de l'individu
ainsi que l'utilisation pratique des objets transportés. L'in-
vention est constituée d'un ensemble de pochettes (3) de
rangement et de système de sangles (1) et (2) maintenant
le portefeuille au mollet de la jambe durant la marche de l'in-
dividu ou sur le dos de la main. La sangle (1) ayant pour par-
ticuliarité de tirer vers le haut le portefeuille évitant qu'il ne
tombe vers le bas et évitant toute blessure au bas du tibia
lors du déplacement de la personne. La pochette sur le dos
de la main plus approprié pour le téléphone mais aussi pour
les petits documents souvent utilisés ne gêne en rien l'utili-
sation de la main dans la vie courante.

aucune gêne dans la vie quotidienne.



La figure (1) et Figure (4) constitue une représentation
claire et précise de l'invention qui reflète le système des po-
chettes attachés au mollet de la jambe et le porte téléphone
attaché au dos de la main permettant son utilisation sans

FR 2 998 145 - A1



La présente invention concerne un dispositif dédié au tibia de la jambe autour du mollet, particulièrement sur les creux du mollet. Il libère ainsi les poches des vestes de costumes, ou de vestes en cuir, tissus, ou de pantalons, ou autres, qui se déforment avec le poids, ce qui est inesthétique et détériore également les vêtements.

5 Il évite aussi le vol par les pickpockets car il se porte au tibia (attaché au mollet). Plusieurs formes sont possibles et tout est possible selon les besoins et les goûts de chacun, à savoir un portefeuille amovible ou fixé à l'armature, des rangements divers et variés. Il peut être assorti d'un système transportant un téléphone sur le dos de la main (même un PDA ou Smartphone ou tout autre appareil petit format), qui peut recevoir

10 également les documents les plus utilisés comme la carte bleue, la pièce d'identité, cartes de réductions ou tout autres petits formats. Ce système fixé sur la main évite également la déformation des poches par le téléphone qui est très lourd et encombrant. De part l'emplacement et la façon de fixer le portefeuille il permet aussi le maintien des chaussettes qui isolent la peau et la matière du portefeuille évitant ainsi la transpiration

15 et le frottement sur le tibia ou mollet, évitant ainsi des allergies ou autres. On pourra par la suite envisager une matière douce et permettant à la peau de respirer lors du développement technologique des matières utilisées, ou même étanche à l'eau. Beaucoup de personnes sont victimes de vols et ont toujours une poche déformée par leur portefeuille sur les pantalons, les vestes etc. Cette invention remédie à tout cela.

20 Les systèmes disponibles actuellement se portent essentiellement dans les poches de vêtements. Le principe de base est constitué d'un portefeuille ③ avec des lanières de fixations au mollet ② et une lanière au dessus du mollet ① comme un tire chaussette à l'anglaise, le tout maintenu par un support plus ou moins rigide④. Il se porte sous le pantalon et est ainsi invisible à toute personne.

25 Tout comme les autres portefeuilles il comporte des portes cartes de crédits Photo (3) mais ceux-ci sont amovibles pour une utilisation plus facile lors de leur emploi (insertion et extraction du portefeuille). Il a la capacité nécessaire pour le transport de documents divers et variés comme le permis de conduire, le chéquier, la carte d'identité, les billets de banque, ou tous autres documents usuels et nécessaires à toute personne dans la vie

30 courante. Le porte téléphone est aussi fixé par des lanières autour de la main et reçoit les poches nécessaires au transport des petits documents et du téléphone, pièces, etc.

Un schéma simplifié figure (1)(2)(3) et figure (4) vous permet de comprendre simplement les deux systèmes pour le mollet du portefeuille et le dos de la main du porte téléphone ou autres. Un prototype a été réalisé pour le portefeuille au mollet Photo(1) (2) (3) (4) (5) (6) et pour le porte téléphone à la main Photo (7) (8) démontrant leur fonctionnalité et réalisation.

5 Les systèmes sont prévus pour les deux mollets (jambe droite et jambe gauche) ainsi que le porte téléphone pour les deux mains (main gauche et main droite). On peut ainsi envisager de posséder deux portefeuilles pour les deux mollets, et deux porte téléphone pour les deux mains vendu ensemble ou séparément aux choix et aux préférences de chacun. La figure (3) (2) (3) montrent bien le dispositif en place sur le mollet et invisible sous le pantalon de la personne.

10 Nous pourrions envisager également des produits pouvant aller dans l'eau à une profondeur respectable en milieu marin.

L'invention concerne un portefeuille adapté à être fixé aux mollets de la jambe par des sangles^① et ^②, permettant le maintien lors du déplacement de la personne (la marche, la course, ou saut etc.) exploitant les creux situé entre le tibia et le mollet, cachant le portefeuille sous le pantalon aux pickpockets et évitant toute déformation des vêtements, pouvant être complété d'un
15 dispositif sur le dos de la main pour le téléphone, petits objets, cartes de crédit, carte d'identité etc.

Selon d'autres caractéristiques :

-la sangle ^① tire le portefeuille vers le haut évitant ainsi qu'il ne tombe vers le bas, évitant une
20 gênes durant la marche de l'individu ou une blessure quelconque au bas du tibia.

- qu'il est constitué de porte cartes amovibles, permettant une utilisation plus pratique de celles-ci.

- qu'il est muni d'un porte téléphone fixé à la main, ou pochette, exploitant le dos de la main qui ne gêne en rien la mobilité de celle-ci.

25 - la pochette peut recevoir un téléphone, de petites cartes, et peut être amovible par un dispositif quelconque (lanière, scratch etc.).

- l'ensemble de pochettes est constitué, de préférence, en matière souple ou rigide comme le cuir et ses dérivés, le plastique et ses dérivés, le papier et ses dérivés, le tissu et ses dérivés.

REVENDEICATIONS

- 1) Ensemble de pochettes ③ de transport pour le téléphone, petits objets, cartes de crédits, carte d'identité, chéquiers, billets de banque, petits documents passeports etc. adaptés pour être fixé aux mollets de la jambe par des sangles① et ② permettant le maintien lors du déplacement de la personne, lesquelles exploitent les creux situé entre le tibia et le mollet, cachant le dispositif sous le pantalon aux pickpockets et évitant toute déformation des vêtements, cette première pochette étant complétée d'une seconde pochette ③ complémentaire, fixée sur le dos de la main par des sangles ② permettant un accès plus pratique aux objets ne gênant pas la mobilité de celle-ci.
- 2) Ensemble de pochettes selon la revendication 1, caractérisé en ce que la sangle ① tire le portefeuille vers le haut évitant ainsi qu'il ne tombe vers le bas, évitant une gêne durant la marche de l'individu ou une blessure quelconque au bas du tibia.
- 3) Ensemble de pochettes selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il est constitué de porte-cartes amovible.
- 4) Ensemble de pochettes selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'il est étanche.
- 5) Ensemble de pochettes selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'il peut être fait d'une matière douce permettant à la peau de respirer.
- 6) Ensemble de pochettes selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'il peut être amovible grâce à un dispositif tel qu'une lanière ou un scratch.
- 7) Ensemble de pochettes selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est constitué, de préférence, en matières souple ou rigide comme le cuire et ses dérivés, le plastique et ses dérivés, le papier et ses dérivés, le tissu et ses dérivés.

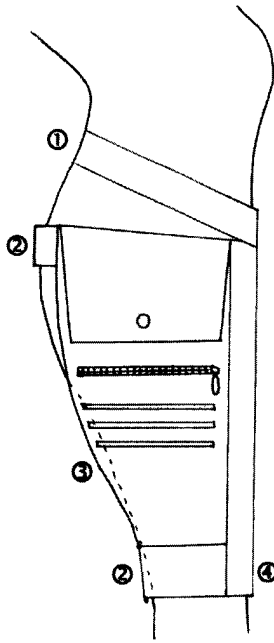


Figure (1)

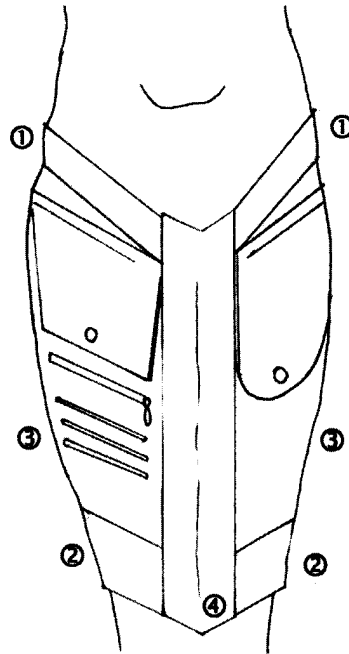


Figure (2)

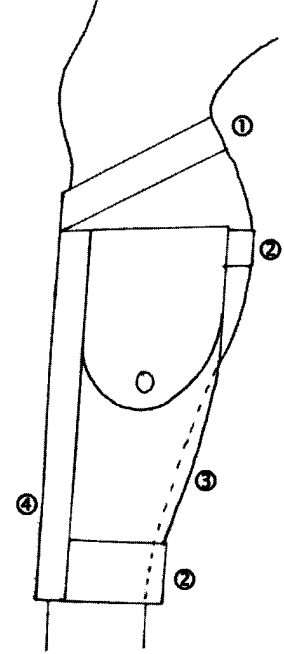
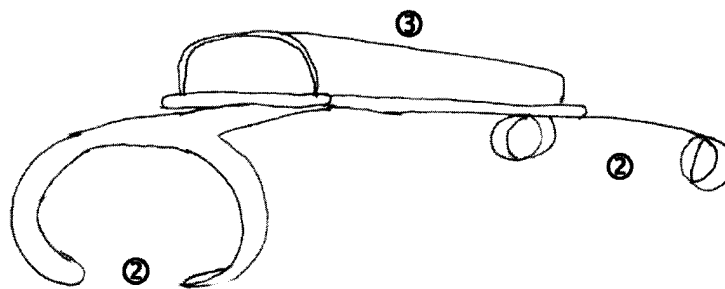


Figure (3)



2/5

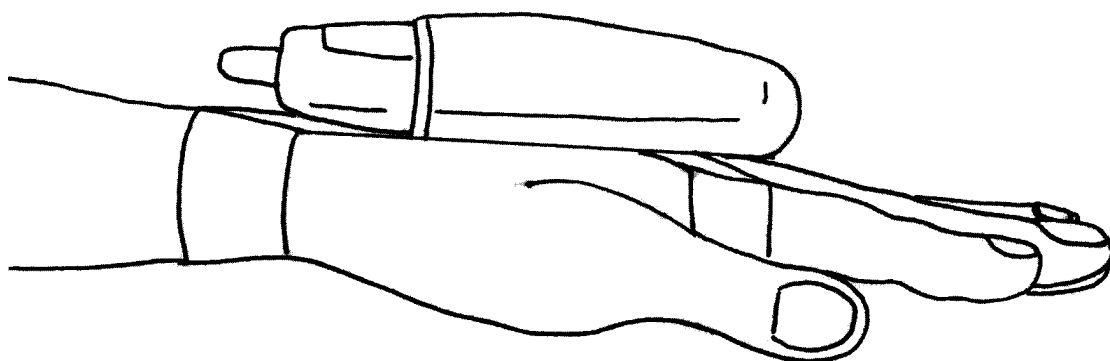


Figure (4)

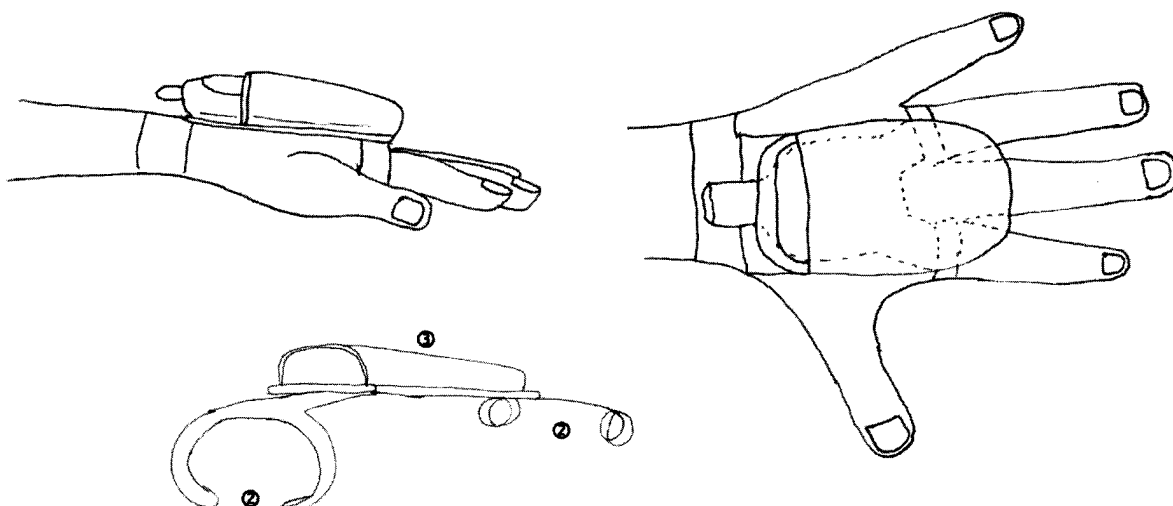


Figure (5)

Photos du Prototype.

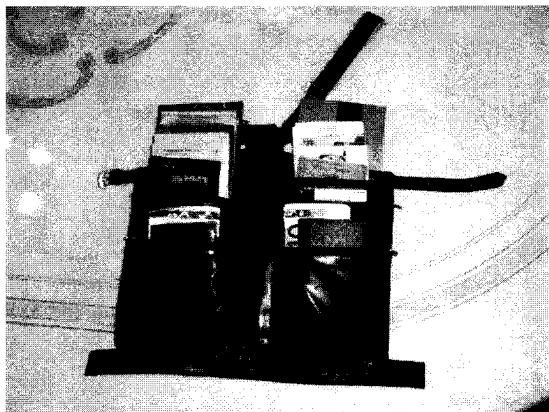


Photo 1

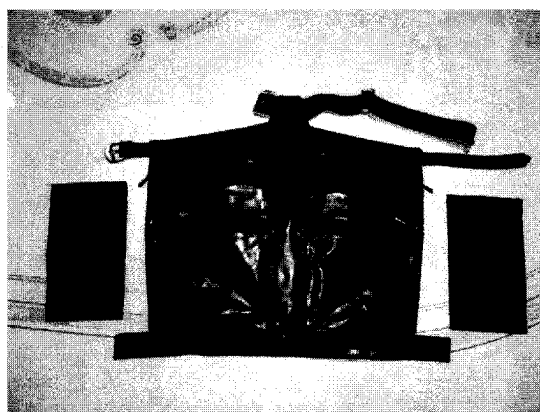


Photo 2



Photo 3



Photo 4

Photos mise en situation.



Photo 4

Photo 5

Photo 6

Photos prototype pochette sur le dos de la main et mise en situation.



Photo 7



Photo 8


**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**
N° d'enregistrement
nationalétabli sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la rechercheFA 780791
FR 1203117

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
Y	FR 2 836 798 A1 (GOBLAYI OCTAVI [FR]) 12 septembre 2003 (2003-09-12) * abrégé * * figures * * page 3, ligne 3 - ligne 4 * * page 5, ligne 25 - ligne 30 *	1-7	A45C13/20 A45C1/06 A45C1/10
Y	US 2005/205622 A1 (LIU CHUN C [TW]) 22 septembre 2005 (2005-09-22) * abrégé * * figures *	1-7	
A	GB 103 713 A (BOCH LOUISE HENRIETTA [US]) 8 février 1917 (1917-02-08) * le document en entier *	1	
A	US 1 287 875 A (CARELESS LEONARD [US]) 17 décembre 1918 (1918-12-17) * le document en entier *	1	
A	US 5 058 788 A (NEWMARK DON B [US]) 22 octobre 1991 (1991-10-22) * le document en entier *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC) A45F A45C
A	US 2010/139048 A1 (PESIC ZIVOJIN Z [US]) 10 juin 2010 (2010-06-10) * le document en entier *	1	
A	WO 2005/032295 A2 (REID CHRISTOPHER Q [US]) 14 avril 2005 (2005-04-14) * le document en entier *	1	
A	DE 298 14 500 U1 (ZWEI FUERSTEN GES FUER WERBEMA [DE]) 1 octobre 1998 (1998-10-01) * le document en entier *	1	
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
22 août 2013		Zetsche, Brigitta	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1203117 FA 780791**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **22-08-2013**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2836798	A1	12-09-2003	AUCUN	
US 2005205622	A1	22-09-2005	AUCUN	
GB 103713	A	08-02-1917	AUCUN	
US 1287875	A	17-12-1918	AUCUN	
US 5058788	A	22-10-1991	AUCUN	
US 2010139048	A1	10-06-2010	AUCUN	
WO 2005032295	A2	14-04-2005	AUCUN	
DE 29814500	U1	01-10-1998	DE 29814500 U1	01-10-1998
			EP 0979624 A2	16-02-2000